

me dégradé, est exposé, sans aucunement penser à mal, à faire perdre à l'Etat des sommes tout aussi considérables.

Une très grande partie des dépenses publiques se faisant nécessairement sous la surveillance et, dans une certaine mesure, par l'entremise des ingénieurs des divers services administratifs, je considère qu'il y a lieu d'étudier la situation faite à ces employés. On me dit que dans toutes les branches de l'administration, les ingénieurs, qui sont peut-être les plus importants de tous les fonctionnaires ne font pas partie du service civil du Canada. Il y a exception, je crois, à l'égard d'une couple de services dont les ingénieurs sont membres du service civil; mais il paraît qu'en certains de ces rares cas, ils sont inscrits à titre de premiers commis ou de simples commis et non à celui d'ingénieurs, de membres de la profession à laquelle ils appartiennent et qu'ils exercent. Cela étant — et je tiens mes renseignements de source autorisée — j'ai raison de dire que la situation faite aux ingénieurs dans les services publics n'est pas seulement irrégulière, mais aussi, dans une très grande mesure, fautive.

Qu'est-ce que le Gouvernement devrait faire à cet égard? Les membres de l'association des ingénieurs s'enorgueillissent naturellement de la profession qui est la leur et voient d'un mauvais œil que leur position dans les services publics ne soit pas la même que celle des autres éléments du personnel. De ce que j'ai dit en commençant, notamment au sujet du passé, on a dû comprendre qu'il ne s'exerce guère de soin dans le choix de ceux que l'on admet dans les services publics à titre d'ingénieurs. On m'a dit qu'on ne les oblige pas, avant leur entrée en fonctions, de fournir quelque certificat ou diplôme d'une école de génie reconnue, non plus que d'établir leurs titres. On n'a même pas cru devoir exiger d'eux la moindre preuve de leur instruction scientifique, technique ou générale.

Je désire qu'il soit bien compris qu'en m'exprimant ainsi, je ne veux jeter aucun blâme sur les ingénieurs qui sont actuellement au service de l'Etat; loin de là, je les tiens en très haute estime, et je m'étonne que le Gouvernement ait pu retenir et conserver les services d'un personnel aussi excellent.

On devrait commencer par exiger que les candidats soient estimés dans leur profession. Bien que, règle générale, les ingénieurs des services publics jouissent de la considération de leurs confrères, il existe cependant quelques exceptions, et je crois que le service et les ingénieurs eux-mêmes y gagneraient si, avant leur entrée en fonctions, on exigeait des candidats une somme déterminée de connaissances. En d'autres parties de l'univers, l'Etat reconnaît l'importance des connaissances scientifiques et

M. WARBURTON.

autres dans le choix des ingénieurs; il me semble donc qu'il en devrait être de même au Canada et que l'on devrait insister sur la possession d'une grande somme de connaissances. Je sais que la grande majorité des ingénieurs canadiens désirent qu'il en soit ainsi. Ils ne tiennent aucunement à ce que l'on emploie à titre d'ingénieurs des personnes qui n'occupent pas dans leur profession un rang susceptible de motiver leur nomination.

J'ai déjà dit un mot du chiffre énorme des dépenses qui se font par tout le pays sous la surveillance des ingénieurs. Prenons comme exemple le Grand-Tronc-Pacifique dont la construction représente des centaines de millions de dollars qui se dépensent sous la surveillance d'ingénieurs. Qu'il soit d'importance vitale que ceux qui surveillent cette dépense doivent être des ingénieurs compétents à tous égards, c'est ce qui saute aux yeux. Mais la question de la dépense n'est pas la seule à considérer; si énorme qu'en soit le chiffre, elle n'est peut-être pas pour cela la plus importante.

Cette dépense doit contribuer au développement de notre territoire immense qui, n'eussent été les travaux des ingénieurs, n'aurait jamais été mis en valeur comme il l'a été. C'est de leur travaux que dépend la mise en valeur des riches et fertiles régions de l'Ouest; et à moins d'employer des ingénieurs compétents et possédant un haut degré d'instruction, il est pour ainsi dire impossible de compter que les travaux seront exécutés de façon satisfaisante.

Voilà pourquoi je conseille qu'avant d'admettre un ingénieur dans les services publics, il donne la preuve d'un haut degré d'instruction dans les sciences. Il devrait avoir suivi les cours d'une bonne école technique, d'une école de génie reconnue, ou être porteur du certificat, auquel on pût se fier, de quelque institut d'ingénieurs.

Un savant ingénieur anglais, M. James Chas. Inglis, le nouveau président de l'Institut des ingénieurs civils de Londres, disait dans son discours inaugural:

Divers services importants de l'Etat comptent dans une large mesure sur l'initiative du conseil et, en certains cas, sur ces conseils quant aux aptitudes et au choix des ingénieurs dont on a besoin pour les services publics. La conséquence de ce raffermissement de l'action productrice de l'institution, c'est que les jeunes ingénieurs qui en font partie sont incontestablement plus instruits que ceux d'autrefois; et c'est là un état de choses dont il a été sensiblement tenu compte par le bureau des Indes, à propos de la nomination d'ingénieurs au département des Travaux publics, et, tout récemment, par le ministère de la Guerre, qui s'en est remis au conseil de l'institution du soin important de proposer et de choisir les jeunes ingénieurs devant faire partie du corps de réserve, nouvellement institué, des Ingénieurs royaux... Le ministère de la Guerre a chargé le prési-